



Toulouse,
le 16 octobre 2025

CLASSIFICATION DES EMPLOIS : DES ACCORDS PERDANTS-PERDANTS



Après deux ans d'application, la nouvelle classification suscite encore et toujours de très nombreuses incompréhensions. L'UNSA, non signataire de la nouvelle convention de la Métallurgie, de l'accord Airbus sur les classifications et de Reload, est sollicitée par de nombreux salariés, toujours déçus de leur situation. L'UNSA met en garde face à la colère grandissante.

Le malaise est de plus en plus profond et compromet l'avenir. Pour le personnel d'Airbus Defense and Space, c'est un sentiment d'injustice durable, générant frustration et démotivation, qui est né dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

Ceux qui en parlent le plus pour s'en plaindre aujourd'hui sont ceux qui l'ont négocié et signé au niveau de la métallurgie (CFE-CGC / Force Ouvrière / CFDT) ou d'Airbus (accord sur les classifications et accord Reload signés par CFE-CGC / Force Ouvrière / CFTC). Est-ce par naïveté ou tout à fait consciemment ? A vous de juger !

Comme pour le régime de santé IPECA, à peine deux ans après avoir négocié et signé l'accord, voilà que rien ne va plus (déficit, réserve insuffisante, etc...). Nous développerons ce point IPECA très prochainement.

Revenons à la Classification dont l'UNSA vous avertissait déjà en septembre 2022 des ravages que ce système allait provoquer. Nous y sommes !

Après avoir encensé ce nouveau système de classification, les signataires font preuve d'une mémoire particulièrement défaillante pour oser dénoncer aujourd'hui une partie de ce que nous constatons et critiquons depuis deux ans :

- la sous-évaluation des classes d'emploi :
 - arbitraire à l'origine car décidé unilatéralement par l'employeur, sans réel recours et conduisant à des disparités de classement à poste identique
 - pour de pseudo-raisons budgétaires lors des mobilités
- les déclassements de postes, à la mise en place de Reload, mais aussi désormais au fil de l'eau
- la non réévaluation des classes d'emploi
- l'absence de gestion de carrière
- la faillite des promotions, désormais uniquement lors d'un changement de poste mieux gradé
- les promotions de Mensuel (non Cadre) à Cadre sans augmentation de salaire, sans la part variable la 1^{ère} année et avec une augmentation du temps de travail non rémunéré (perte de 4 à 5 JRTT par an)

Nous contacter

 **UNSA AIRBUS DS TOULOUSE**
31 rue des cosmonautes
31077 Toulouse Cedex 4
Bâtiment : CF2 Porte : 122

 unsa_tlse@airbus.com
 05 31 96 97 00
 <https://airbus.unsa.org/space/>

- la non prise en compte de l'expérience, de l'ancienneté et des diplômes

quand les gènes mêmes de tous ces maux figuraient dans les textes négociés et signés (cf la nouvelle convention de la métallurgie, l'accord Airbus sur les Classifications et Reload). Malheureusement, suite aux retours que nous avons reçus, les femmes figurent parmi les plus impactées.

Sur les mobilités internes, le malaise est aussi très profond : alors qu'avant étaient seulement prises en compte la compétence et l'expérience, est venue s'ajouter une contrainte supplémentaire, la classe d'emploi du poste actuel :

- soit vous êtes plus d'une classe en dessous du nouveau poste et le step est trop important : **recalé !**
- soit votre salaire est trop bas et il n'y a soi-disant pas le budget pour vous mettre au SMH (salaire minimum hiérarchique) : **recalé !**
- soit le poste proposé est plus bas que votre classe d'emploi et vous ne voulez pas régresser : **vous n'y allez pas.**
- soit le poste convoité est d'une classe supérieure à la vôtre et il est « mystérieusement » déclassé quand on sait que c'est vous. Du coup, pas de promotion ni d'augmentation de salaire : **vous réfléchissez à deux fois avant d'y aller.**

Dans le pire des cas, vous allez voir ailleurs et vous quittez l'entreprise. Et nombreux sont ceux à y penser.

Dans tous les cas, c'est PERDANT-PERDANT !

Le seul avantage du nouveau système de classification mis en avant par les signataires, à savoir : « le salarié prendra la classe d'emploi du poste avec mise au SMH dès la prise de poste » n'a donc pas souvent été respecté.

Les signataires nous expliquent, pour se dédouaner, que la convention est mal appliquée par les entreprises. Ils vont même jusqu'à attaquer en justice l'UIMM (patronat de la métallurgie) et le texte qu'ils ont négocié, signé et qui leur paraissait il y a peu, excellent : Il faudrait lire avant de signer !

A l'UNSA par contre, nous n'avons aucun souci à dénoncer une nouvelle fois cette situation qui était prévisible et dont nous avons averti dès le début (cf tract UNSA 22/09/2022 : les droits des salariés fragilisés).

La solution ? Si les signataires de ces accords sont si alarmés de la situation qu'ils ont eux-mêmes engendrée, il ne leur reste qu'à prendre leurs responsabilités et dénoncer ces accords.

POUR UN SYNDICALISME EFFICACE, TRANSPARENT ET AUTONOME

VOTRE VOIX, C'EST L'UNSA

Nous contacter



UNSA AIRBUS DS TOULOUSE
31 rue des cosmonautes
31077 Toulouse Cedex 4
Bâtiment : CF2 Porte : 122



unsa_tlse@airbus.com



05 31 96 97 00



<https://airbus.unsa.org/space/>